

Image not found or type unknown



Testament d'inaptitude (mandataire)

Par **flower_old**, le **17/08/2007** à **21:39**

si le mandataire ne remplit pas ses fonctions et ne prend pas soin du mandant (cas d'inaptitude), n'hésite pas à prendre son argent, est-il possible qu'une autre personne puisse intervenir en faveur du malade, y a-t-il des droits pour ça. merci